



APPRENTISSAGE* ou FORMATION CONTINUE (1 an)

CHATEAUFARINE



LICENCE PROFESSIONNELLE DU CNAM**

SCIENCES, TECHNOLOGIE, SANTÉ

PARCOURS CONSEILLER FORESTIER

Mention MÉTIERS DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FORÊT

DÉBOUCHÉS

- Conseiller technique forestier, technico-commercial
- Aménagiste, responsable d'unité territoriale
- Chargé d'études, chef de projet, animateur en développement rural
- Formateur, enseignant

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 30 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

La formation est accessible aux candidats ayant signé un contrat de professionnalisation avec un employeur du secteur professionnel :

- Soit jeunes de moins de 25 ans
- Soit demandeurs d'emploi de plus de 26 ans

La formation est également ouverte aux personnes salariées dans le cadre d'un CIF, d'une période de professionnalisation ou prise en charge entreprise et aux demandeurs d'emploi en fonction des dispositifs en vigueur.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent :

- Soit être titulaires d'un BTS dans le domaine forestier et environnemental
- Soit être titulaires d'un diplôme (ou parcours) universitaire dans des domaines similaires
- Possibilité d'accès par la validation des acquis de l'expérience

L'entrée en formation est soumise à l'étude du dossier de candidature et à un entretien individuel qui permettent d'évaluer la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est assurée par l'employeur au salarié.
- Des aides à l'embauche pour l'employeur sont possibles selon les cas.

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Cursus réalisé sur 12 mois en entreprise dont 16 semaines en centre de formation (600h).

La formation en centre débute en septembre et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 4 semaines.



Cette formation adaptée permet de répondre à la demande des entreprises de conseil.

Les périodes dans une entreprise du secteur permettent aux candidats d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Cette expérience facilite l'insertion dans la filière.



La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.

*En cours d'accréditation **Conservatoire National des Arts et Métiers

CONTENU DE LA FORMATION //

Connaissances scientifiques et techniques :

- Sylviculture et exploitation forestière (réglementation, organisation, capacités de production)
- Connaissances techniques en gestion forestière
- Caractérisation des milieux et des peuplements forestiers
- Diagnostic de l'écosystème forestier (problématique de territoire, enjeux environnementaux et sociaux)
- Économie de la filière bois, politique forestière et du monde rural, commercialisation des produits
- Connaissance de l'entreprise : approche systémique de l'entreprise forestière et des systèmes forestiers
- Connaissances de l'anglais scientifique et technique
- Communication orale et écrite, relations interpersonnelles



COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES //

- Réalisation du diagnostic technique des milieux forestiers, de l'exploitation et de l'entreprise forestière
- Élaboration de propositions techniques et commerciales adaptées
- Maîtrise de la relation de conseil (approche technique et commerciale), en lien avec les partenaires de la filière
- Maîtrise des techniques de commercialisation des produits
- Participation à la gestion collective de projet (notions d'audit, diagnostic, démarche et accompagnement)
- Maîtrise des logiciels professionnels et de bureautique, pour mettre en œuvre une communication adaptée
- Utilisation de manière courante de l'anglais technique dans les échanges internationaux

ÉVALUATION / VALIDATION //

La certification repose sur les deux composantes suivantes :

- La réussite à des examens écrits ou oraux (7 unités d'enseignements) attestant l'acquisition des connaissances fondamentales et appliquées permettant l'exercice de l'emploi et des métiers référencés.
- La réalisation d'un projet tuteuré (2 unités d'activités). Ce projet donne lieu à la production d'un mémoire professionnel qui répond à une problématique de l'entreprise d'accueil. Ce mémoire est soutenu oralement devant un jury mixte constitué de professionnels et d'enseignants. La période en entreprise est évaluée en parallèle par une grille renseignée par le tuteur du candidat.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA de CHATEAUFARINE
 10, rue François Villon
 25000 BESANCON
 Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr

le **cnam**
 Bourgogne – Franche-Comté

